

Département de l'EURE  
Arrt des ANDELYS  
COMMUNE DE  
NEAUFLES-ST-MARTIN  
27830 (EURE)

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE  
N°96

CIRCULATION REGLEMENTÉE  
35 rue Sylvain Sénécaux

Considérant qu'il importe dans l'intérêt de la sécurité publique de prendre des mesures nécessaires pour éviter les accidents pendant l'élagage des arbres de l'habitation au 35 rue Sylvain Sénécaux 27830 Neaufles-Saint-Martin, le 05 décembre 2022 de 13h30 à 18h00.  
L'élagage sera effectué par Monsieur Éric FOLLET, 14 Chemin des Vignes, 27830 NEAUFLES-SAINT-MARTIN.

**ARRETONS**

Article 1er : Sur la voie publique devant l'habitation du 35 rue Sylvain Sénécaux, Monsieur Éric FOLLET est autorisé à interdire la circulation en cas de danger le lundi 5 décembre 2022 de 13h30 à 18h00.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de NEAUFLES SAINT MARTIN.

Article 3 : Ampliation sera adressée :

- Madame Claude PINET, 35 rue Sylvain Sénécaux, 27830 NEAUFLES-SAINT-MARTIN.
- Monsieur Éric FOLLET, 14 Chemin des Vignes, 27830 NEAUFLES-SAINT-MARTIN

Fait à Neaufles Saint Martin, le 05 décembre 2022

L'adjoint au Maire,  
Yvan LEROY

